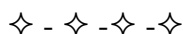


SEANCE DU 18 FEVRIER 2008



L'an deux mil huit, le dix-huit du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CANEJAN s'est réuni à la Mairie en **séance ordinaire** sous la présidence de Monsieur GARRIGOU Bernard, Maire.

Une convocation a été transmise le 12 Février 2008 à tous les conseillers municipaux à leur domicile portant l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

N° 09/2008 - ACQUISITION TERRAIN MONSIEUR ET MADAME BILLARD

N° 10/2008 - MAISON DES LYCEENS DU LYCEE DES GRAVES : SUBVENTION 2008

ETAIENT PRESENTS : MM. GARRIGOU, MANO, GREZILLIER, Mmes HANRAS, BOUTER, M. PROUILHAC, Mme GERVAIS, M. MARTY, Mme POUGNET, M. VIAUD, Mmes MORA, GRAND, TOURON, MM. LEGRAND, VALLEJO, Mme MARCHAIS, M. TEYTEAU, Mme TAUZIA, Mme VOLKMANN, M. GRENOUILLEAU, Mme FAURE, M. FLORES, Mme CHARTREAU

ONT DONNE PROCURATION : M. LAFON à Mme MARCHAIS

ETAIENT ABSENTS : Mmes FREMOND, PILATRE, M. SAINT-MARC, Mme SAINT-MARTIN, M. COMBES

Monsieur PROUILHAC est élu secrétaire et donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2008 qui est adopté à l'unanimité.

.../...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 18 FEVRIER 2008



N° 9/2008 : ACQUISITION TERRAIN MONSIEUR ET MADAME BILLARD

Madame HANRAS expose :

CONSIDERANT la dangerosité du chemin de Barbicadge et l'étroitesse de son trottoir au niveau de la propriété de Monsieur et Madame BILLARD sise 38 ter, chemin de Barbicadge (parcelle AL 184) ;

CONSIDERANT que les dits propriétaires ont donné leur accord pour une cession à titre gratuit d'une partie de leur terrain, la commune prenant en charge les frais de géomètre et de notaire ;

Il y a lieu de procéder à l'alignement du chemin de Barbicadge devant la propriété de Monsieur et Madame BILLARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- d'acquérir une partie du terrain de Monsieur et Madame BILLARD, sise 38 ter chemin de Barbicadge, afin de procéder à l'alignement du chemin de Barbicadge,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et notamment l'acte notarié pour régler les conditions de cette acquisition.

N° 10/2008 : MAISON DES LYCEENS DU LYCEE DES GRAVES : SUBVENTION 2008

CONSIDERANT les activités proposées à ses adhérents par la Maison des Lycéens, association du lycée des Graves, activités socio culturelles et de loisirs organisant un certain nombre de manifestations et sorties ;

CONSIDERANT que des Canéjanais bénéficient de ces activités ;

CONSIDERANT les bilans moral et financier de l'association pour 2006 et le budget prévisionnel 2007/2008 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité :

- de verser une subvention de 100 € à la Maison des Lycéens du Lycée des Graves.



Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions n° 4/2008 à 12/2008 prises dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée. Ces décisions sont insérées dans le registre des délibérations.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

.../...

.../...

M. GARRIGOU Bernard	Mme MORA Christiane	Mme PILATRE Esperanza
M. MANO Alain	Mme GRAND Nicole	Mme POUGET Martine
M. GREZILLIER Pierre	Mme TOURON Chantal	M. SAINT-MARC Jean-Francis
Mme BOUTER Patricia	M. LEGRAND Yves	M. GRENOUILLEAU Jean-Louis
M. PROUILHAC Laurent	Mme VOLKMANN Gaëlle	M. FLORES Jean-Marie
Mme GERVAIS Catherine	M. VALLEJO Francis	Mme CHARTREAU Marie-Claude
M. MARTY Etienne	Mme MARCHAIS Noëlle	Mme FAURE Evelyne
Mme FREMOND Anne-Marie	M. LAFON Jean-Paul	Mme SAINT-MARTIN Véronique
Mme HANRAS Corinne	M. TEYTEAU Philippe	M. COMBES Serge
M. VIAUD Claude	Mme TAUZIA Cécile	